

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 DECEMBRE 2018**

Etaient présents : Mrs et Mmes DURAND – FORIN – AUBIN – BECEL – MENARD – GENAIN – DUVAL – MAHEUT – GINESTET – LECHAU – GUERIN – LAVERGNE – MOULIN

Pouvoirs : Mme VINCENT pouvoir à Mme FORIN,  
Mr DREGE pouvoir à Mr DURAND,  
Mme HODIESNE pouvoir à Mr AUBIN,  
Mr DE ROUVRAY pouvoir à Mme BECEL,  
Mme LENGART pouvoir à Mme LECHAU

Absents : Mrs et Mmes LAMORLETTE – CONSTENSOUX – SAUTELET – FROT - LUCE

**N°2453 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : RAPPORTEUR MR DURAND**

Selon la procédure, il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame Nathalie MAHEUT est la seule candidate.

Résultats : Votants : 18 dont 5 pouvoirs  
Bulletins nuls et blancs : /  
Exprimés : unanimité

Mme Nathalie MAHEUT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**N°2454 : DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES : Rapporteur Mr DURAND**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie les subventions exceptionnelles suivantes :

- |                                   |         |
|-----------------------------------|---------|
| - Villers Accueil                 | 300 €   |
| - Amicale des Pompiers de Villers | 1.300 € |

**N°2455 : CONVENTION RELAIS D'ASSISTANCE MATERNELLE : Rapporteur  
Mme FORIN**

La Commune de Villers sur Mer en collaboration avec la Commune de Trouville sur mer, coordinatrice du projet, assure la gestion du relais d'assistance maternelle, qui est lié au contrat enfance jeunesse.

Dans ce cadre, des conventions sont passées avec la CAF et la Mutualité Française Normandie pour assurer des participations au financement de cette opération.

La participation de Villers sur Mer s'est élevée en 2017 à 3068 €.

Il convient de renouveler ces conventions pour pouvoir bénéficier des subventions.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Autorise Mr le Maire à signer l'avenant avec la Mutualité Française de Normandie de 3 mois ;
- Autorise la signature du renouvellement de ce contrat avec la Mutualité Française de Normandie pour 2019 ;
- Autorise la signature du renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF étant entendu que ce contrat Enfance Jeunesse concerne l'action « relais assistance maternelle »
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°2456 : DELAISSE DE TERRAIN – RUE DES FOULANS : Rapporteur Mr  
DURAND**

La Commune de Villers sur Mer est propriétaire de quelques m<sup>2</sup> dans le prolongement de la rue des Foulans.

Ce délaissé de terrain ne présente aucun intérêt pour la collectivité et jusqu'à ces dernières années, la famille De Beaucaron l'entretenait.

Aujourd'hui, il est proposé de laisser ces quelques m<sup>2</sup> au nouveau propriétaire de la Villa « Les 4 vents », à charge pour lui, d'entretenir cet espace.

Cet espace permettra de sécuriser et de conforter par des plantations le jardin de la villa et de la zone.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à lancer toutes les procédures nécessaires,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à ce transfert de ce morceau de terrain,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

## **N°2457 : OUVERTURES DE CREDITS : Rapporteur Mme BECEL**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise les ouvertures de crédits suivantes :

### Dépenses d'Investissements :

- |  |           |
|--|-----------|
| - Op 218 Acquisitions de matériel – Art 2182 | +32.000 € |
| - Op 518 Travaux bâtiments – Art 2135        | +40.000 € |
| - Op 118 Voirie/réseaux-Cpte 2152            | +50.000 € |
| - Subvention d'équipement – Art 20422        | + 1.500 € |

### Recettes d'investissement :

- |                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| - Op 1641 Emprunts – Art 1641 | 123.500 € |
|-------------------------------|-----------|

## **N° 2458 : CONVENTION COMMUNE – COPROPRIETE CHATEAU DE SAN CARLO : Rapporteur Mr AUBIN**

Historiquement, la Commune a réalisé et entretenu la clôture séparant la copropriété « Château de San Carlo » du parc municipal.

Il convient de formaliser cette entente par une convention qui prévoira les grands points suivants :

### A la charge de la copropriété :

- L'entretien de la zone jouxtant le parc municipal de San Carlo,
- Elagage des arbres sur le parc et l'allée menant à l'intersection Rte de Dives/Chemin de San Carlo

### A la charge de la Commune :

- La pose d'une clôture et son entretien

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la copropriété du Château de San Carlo,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

## **N° 2459 : CONVENTION COMMUNE – DETR : Rapporteur Mr AUBIN**

Dans le cadre de la mise en sécurité de rue d'Hérouville une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) peut être obtenue.

Les travaux consisteront en :

- Mise en place d'une architecture de voirie pour ralentir la vitesse des véhicules (passage surélevé au niveau de l'intersection avec la rue Fanneau) ;
- Mise en sécurité de la zone de stationnement du bus scolaire au niveau de la place du 11 Novembre (intersection de la rue d'Hérouville et la place du 11 Novembre) ;
- Amélioration de la sécurité pour la traversée des élèves entre l'école et la place du 11 Novembre (passage protégé surélevé)
- Mise en place le long de la rue d'Hérouville de mobilier (barrières avec jardinières) pour protéger le cheminement piétonnier ;
- Elargissement des zones trottoirs pour piétons et amélioration de la sécurité des zones de stationnement des véhicules ;

L'estimation des travaux est de 110.000 € HT, financés sur fonds propres et programmés premier semestre 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à programmer ces travaux pour l'année 2019 financés sur fonds propres,
- adopte le dossier de subvention au titre de la DETR et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

## **N° 2460 : PROJET EDUCATIF « MERCREDI MATIN » - TARIFS MUNICIPAUX : Rapporteur Madame FORIN**

Dans le cadre du projet éducatif scolaire et parascolaire, une concertation avec les familles, le groupe pédagogique d'enseignants et la commune, a conduit à pouvoir proposer un accompagnement des enfants et des familles le mercredi matin.

Bien entendu, cette opération est subventionnée par l'Etat mais une participation est demandée aux parents et il convient de fixer les tarifs pour cette demi-journée.

Ces tarifs seront corrélés en fonction du quotient familial des familles ; il est proposé par période de 5 mercredis matin, les tarifs suivants : 8 € / 10 € / 12 € et ce en fonction du quotient familial.

Bien entendu ce projet nous permet de bénéficier d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- adopte le projet éducatif relatif aux mercredis matin ;
- adopte les tarifs suivants dans le cadre de ce projet éducatif
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N° 2461 : RAVALEMENT DE FACADES : Rapporteur Mr AUBIN**

Propriétaire : SCI CLAUDE – Mr POIRIER Albert Adresse de l'immeuble : 1 Passage St Martin/6 Rue Osmont du Tillet – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence secondaire
Descriptif des travaux : Réfection de la façade - Lavage haute pression, rebouchage et ponçage. Mise en peinture de la façade et des boiseries
Montant des Travaux : 3 142,38 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 314 € à Mr POIRIER Albert, SCI CLAUDE.

La séance est levée à 21 H 15